

CONSIGNES ARR ET DEP A VUE

Restrictions de l'espace aérien :
Voir AIP FRANCE ou carte de radionavigation.

ARRIVEES :

Avant de pénétrer dans la zone, contacter CAZAUX APP au delà des 30 NM TACAN.
Présentation à 2000 ft QFE (ou sous la couche) à 350 kt aux points d'entrée suivants :

ER 24 N : 039°/14 NM TACAN CAA (LUBEC) .

ER 24 S : 090°/13 NM TACAN CAA (échangeur autoroutier).

Rejoindre le point "F" (S FACTURE), puis le IP 24 (3 NM sur l'axe).
Contacter la TWR aux ordres de l'APP.

Présentation au break par la droite (à gauche sur autorisation) à 1500 ft QFE.

DEPARTS :

Après DEC ne pas dépasser 800 ft QFE avant l'extrémité de piste, puis monter 1500 ft QFE (ou sous la couche) & contacter CAZAUX APP.

DEPART D N : rejoindre le point "T" (TRENCAU) puis cap de navigation.

DEPART D SW : rejoindre le point "L" (pointe Sud du Lac de CAZAUX), puis cap de navigation.
Rappeler en sortie de zone..

RESTRICTIONS D'UTILISATION :

Eviter la zone D 91, zones DGA/EM, R 148 B, D170 associées aux champs de tir de CALAMAR :
survol interdit sauf autorisation.

Survol du banc d' ARGUIN interdit en dessous de 1000 ft.
Présence forte activité A/D ARCACHON - LA TESTE & BISCARROSSE.

PROCEDURE ANTI-BRUIT

Lorsque les procédures anti-bruit sont en vigueur, la hauteur des circuits est relevée de 1000 ft jusqu'à l'IP pour une arrivée au break à 1500 ft QFE.